

ÉTUDE DE DOSSIER

Cadre 2026

En octobre 2025, le conseil des gouverneurs de la BCE a décidé l'ouverture d'une nouvelle phase du projet d'euro numérique, destinée à se préparer techniquement à un lancement potentiel. Plus globalement, les instruments de paiement fondés sur les technologies numériques facilitent toujours plus notre capacité à mobiliser aisément nos dépôts bancaires. Ainsi virement instantané, paiement sans contact et autres applications mobiles entrent désormais dans notre quotidien.

À partir des documents qui vous sont proposés, vous répondrez aux questions suivantes :

1. Quels sont les instruments de paiement scripturaux ? Quelle est leur part respective, en nombre de transactions et en montants échangés ?
2. Quels sont les principaux arguments qui plaident en faveur du déploiement d'un euro numérique ?
3. Face à l'accélération de la numérisation des paiements, quelle peut être la place des pièces et des billets en euros ?

Les questions sont indépendantes. Nous vous recommandons toutefois de les traiter dans l'ordre.

Il n'est pas nécessaire de recopier l'intitulé des questions.

Les réponses doivent être rédigées en langue française. Une attention particulière sera portée à la qualité de la rédaction.

LISTE DES DOCUMENTS JOINTS

1. **L'Eurosystème ouvre la prochaine étape du projet d'euro numérique**
www.ecb.europa.eu – 30/10/2025 – 3 pages
2. **Rapport de l'Observatoire de la sécurité des moyens de paiement 2024**
www.banque-france.fr – 09/09/2025 – 6 pages
3. **Stratégie nationale des moyens de paiement scripturaux 2025-2030**
www.banque-france.fr – Octobre 2024 – 8 pages
4. **Le Comité national des moyens de paiement rappelle son attachement à la liberté de choix des utilisateurs dans leurs moyens de paiement**
www.banque-france.fr – 06/06/2023 – 1 page
5. **Study on the payment attitudes of consumers in the euro area**
www.ecb.europa.eu – 19/12/2024 – 3 pages
6. **A Digital Euro**
www.atlanticcouncil.org – 22/04/2021 – 4 pages
7. **Money and Payments: The U.S. Dollar in the Age of Digital Transformation**
www.federalreserve.gov – January 2022 – 4 pages
8. **Cryptos et paiements numériques : comment les banques centrales repensent la monnaie**
www.lesechos.fr – 28/10/2025 – 1 page

L'Eurosystème ouvre la prochaine étape du projet d'euro numérique

- *La nouvelle phase consiste à mener à bien les préparatifs techniques en vue du lancement de la première émission*
- *Si la législation est adoptée courant 2026, un exercice pilote pourrait démarrer en 2027 et l'Eurosystème devrait être prêt pour une émission initiale potentielle de l'euro numérique dans le courant de 2029*
- *La phase préparatoire entamée en novembre 2023 est ainsi conclue avec succès*

Le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne (BCE) a décidé de lancer la prochaine phase du projet d'euro numérique. Cette décision survient au terme de la phase préparatoire entamée par l'Eurosystème en novembre 2023, qui a permis de jeter les bases de l'émission d'un euro numérique.

La décision du Conseil des gouverneurs est conforme à la demande des dirigeants européens, telle que formulée en octobre 2025 lors du Sommet de la zone euro, d'accélérer les progrès relatifs à l'euro numérique. Un euro numérique préservera la liberté de choix et protégera la vie privée des Européens tout en sauvegardant la souveraineté monétaire et la sécurité économique de l'Europe. Il favorisera l'innovation dans le domaine des paiements et contribuera à rendre les paiements européens compétitifs, résilients et inclusifs. L'Eurosystème mettra en œuvre ses travaux préparatoires avec souplesse, conformément aux appels lancés par les dirigeants de la zone euro lui demandant d'être prêt dès que possible en vue de l'éventuelle émission d'un euro numérique, même s'ils reconnaissent que le processus législatif n'a pas encore été mené à son terme.

La décision finale du Conseil des gouverneurs de la BCE quant à l'opportunité d'émettre un euro numérique, et à quelle date, ne sera prise qu'une fois la législation adoptée. Dans l'hypothèse où les colégislateurs européens adoptent le règlement établissant un euro numérique courant 2026, un exercice pilote et des premières transactions pourraient avoir lieu à compter de mi-2027. L'ensemble de l'Eurosystème devrait alors être prêt pour une éventuelle émission initiale de l'euro numérique dans le courant de 2029.

« L'euro, notre monnaie partagée, est un signe tangible de l'unité européenne », a déclaré Christine Lagarde, présidente de la BCE. « Nous nous efforçons de préparer sa forme la plus concrète, les espèces en euros, aux défis à venir, en concevant de nouveaux billets plus modernes et en préparant l'émission d'espèces numériques. »

Face à l'évolution des habitudes de paiement et au recul des paiements en espèces par rapport aux transactions numériques, le besoin d'un moyen de paiement numérique public, complémentaire aux espèces, est devenu de plus en plus pressant. L'euro numérique coexistera avec les espèces et en apportera les avantages (simplicité, respect de la vie privée, fiabilité, disponibilité dans l'ensemble de la zone euro) dans la sphère des paiements numériques. Parallèlement au règlement établissant un euro numérique, la BCE soutient également la proposition de la Commission européenne visant à renforcer le droit de payer en espèces.

L'Eurosystème se concentrera sur trois domaines principaux :

- **préparation technique** : développement des bases techniques de l'euro numérique, y compris la configuration du système et les essais initiaux ;
- **mobilisation des acteurs du marché** : collaboration avec les prestataires de services de paiement, les commerçants et les consommateurs pour finaliser le recueil de règles, recherches auprès des utilisateurs et test du système à travers des activités pilotes ;
- **soutien du processus législatif** : en fonction des besoins, poursuite de l'assistance technique fournie aux colégislateurs de l'UE et soutien du processus législatif.

« Il ne s'agit pas seulement d'un projet technique, mais d'un effort collectif visant à assurer la pérennité du système monétaire européen », a déclaré Piero Cipollone, membre du directoire de la BCE et président du groupe de travail de haut niveau sur un euro numérique. « Un euro numérique permettra à chacun de continuer à bénéficier des avantages des espèces à l'ère numérique. Il renforcera ainsi la résilience du paysage européen des paiements, réduira les coûts pour les commerçants et offrira aux entreprises privées une plateforme qui les aidera à innover, se développer et faire face à la concurrence. »

La transparence et l'étroite coopération avec les parties prenantes ont joué, et continueront de jouer, un rôle crucial dans le projet. L'Eurosystème a grandement bénéficié des contributions des dirigeants européens, des intervenants de marché et des futurs utilisateurs potentiels, et il continuera à échanger activement avec de nombreux interlocuteurs.

Les préparatifs de l'Eurosystème en vue de l'introduction d'un euro numérique continueront d'être mis en œuvre avec souplesse pour tenir compte de l'évolution du processus législatif. À cette fin, les travaux seront structurés en modules afin d'avancer de manière progressive et de limiter les engagements financiers.

Le coût final d'un euro numérique, pour son développement ainsi que pour son fonctionnement, dépendra de ses contours définitifs, y compris des composantes et des services connexes qui doivent être développés. Il ressort des travaux réalisés au cours de la phase préparatoire que les coûts de développement totaux, comprenant les composantes mises au point à la fois en externe¹ et en interne, sont estimés à quelque 1,3 milliard d'euros jusqu'à l'émission initiale, prévue actuellement courant 2029. Par la suite, les coûts d'exploitation devraient s'établir à environ 320 millions d'euros par an à compter de 2029. L'Eurosystème supporterait ces coûts, comme c'est le cas pour la production et l'émission des billets en euros qui, à l'instar de l'euro numérique, sont un bien public. Comme pour les billets, ces coûts devraient être compensés par le revenu de seigneurage généré, même si les avoirs en euros numériques devraient être faibles par rapport à l'encours des billets en circulation.

L'achèvement de la phase préparatoire marque une étape importante dans le projet d'euro numérique. Grâce aux enseignements tirés au cours de la phase d'étude menée de 2020 à 2023, nous avons pu affiner les aspects conceptuels pratiques du projet. Les principales réalisations sont a) l'élaboration du projet de recueil de règles relatives au dispositif d'euro numérique, b) la sélection de fournisseurs de composantes relatives à l'euro numérique et de services connexes, c) le bon fonctionnement d'une plateforme d'innovation pour l'expérimentation avec les intervenants de marché ainsi que d) l'étude par un groupe de travail technique de la compatibilité de l'euro numérique avec l'écosystème des paiements. Cette dernière, menée par

¹ Les coûts de développement externes jusqu'à une première émission sont estimés à environ 265 millions d'euros.

la BCE et les intervenants de marché par l'intermédiaire du Conseil des paiements de détail en euros, a conclu qu'un euro numérique serait de nature à renforcer la concurrence sur le marché européen des paiements. Les banques et autres prestataires de services de paiement profiteraient de la distribution de l'euro numérique mais pourraient aussi tirer parti de ses normes ouvertes et se développer dans l'ensemble de la zone euro sans pour cela avoir besoin de leurs propres réseaux d'acceptation. Elles pourraient aussi être en mesure de « co-badger » l'euro numérique avec des solutions de paiement existantes.

La BCE, quand elle a été sollicitée, a apporté une contribution technique aux colégislateurs et a soutenu ainsi le processus législatif. Son étude a montré que les coûts liés à l'euro numérique pour les banques resteraient limités, à des niveaux proches des estimations initiales de la Commission européenne et similaires à ceux qui ont été engagés pour la mise en œuvre de la directive sur les services de paiement. Elle a également assuré que les garde-fous prévus dans les caractéristiques conceptuelles de l'euro numérique (telles que les limites de détention) permettraient d'éviter tout risque pour la stabilité financière.

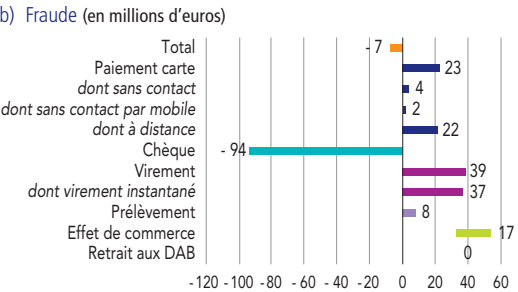
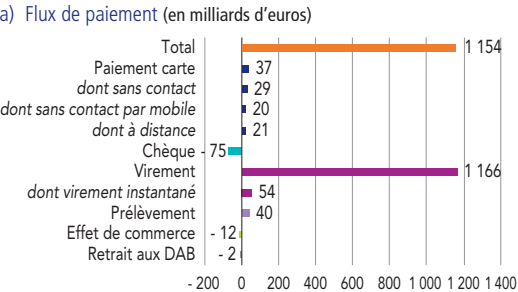
Afin que l'euro numérique réponde aux besoins des particuliers et des commerçants européens, l'Eurosystème a mené des recherches approfondies auprès des utilisateurs, en particulier des consommateurs vulnérables et des petits commerçants. Les conclusions, disponibles dans un rapport distinct publié aujourd'hui, pointent la nécessité de bénéficier d'une expérience de paiement simple, fiable et sûre.

Ces résultats confirment l'engagement de la BCE à mettre en place un euro numérique au service de tous et gage de progrès dans la sphère financière européenne, conçu comme un instrument favorisant l'autonomie des Européens, soutenant l'innovation et renforçant la capacité de résistance de notre système monétaire.

ÉTAT DE LA FRAUDE EN 2024

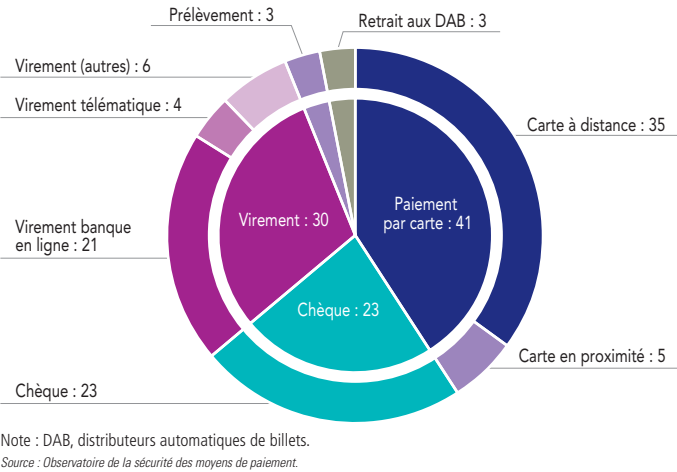
Données clés

G1 Évolution des moyens de paiement entre 2023 et 2024

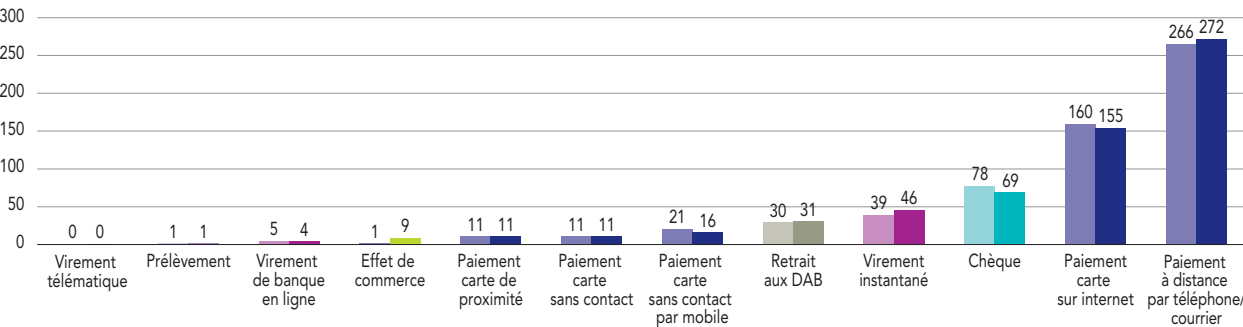


Note : DAB, distributeurs automatiques de billets.
Source : Observatoire de la sécurité des moyens de paiement.

G2 Les principales sources de fraude en valeur (en %)



G3 Vulnérabilité des principaux canaux de paiement à la fraude en 2023 et 2024 (en euros de fraude pour 100 000 euros de paiement)



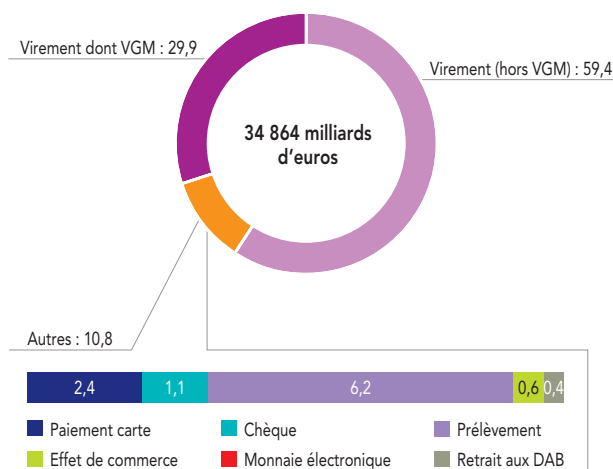
Note : DAB, distributeurs automatiques de billets.
Source : Observatoire de la sécurité des moyens de paiement.

1.1 Vue d'ensemble

1.1.1 Cartographie des moyens de paiement

G4 Usage des moyens de paiement scripturaux en 2024 (en %)

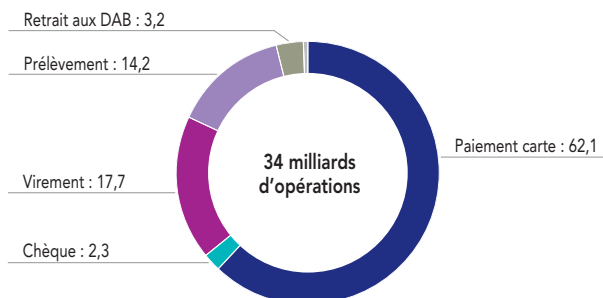
a) En montant



Note : VGM, virement de gros montant ; DAB, distributeurs automatiques de billets.

Source : Observatoire de la sécurité des moyens de paiement.

b) En volume



Les opérations de paiement scripturales réalisées par les particuliers, les entreprises et les administrations ont atteint 33,8 milliards de transactions en 2024 (+ 5,2 % par rapport à 2023), pour un total de 34 864 milliards d'euros (+ 3,4 % par rapport à 2023).

Tandis que les usages innovants affichent des taux de croissance élevés, l'usage du chèque poursuit sa baisse : – 16 % en montant, et ne représente plus que 2,3 % des transactions scripturales en volume.

Les virements restent prépondérants dans le total des flux en montant, avec une part stable à 89 %. Les virements de gros montant (VGM) atteignent 30 % des montants échangés par virement, pour seulement 0,03 % des volumes. Le virement instantané poursuit son essor (+ 46 % en volume et + 31 % en montant) et représente désormais 10 % des virements en volume (contre 7,3 % en 2023).

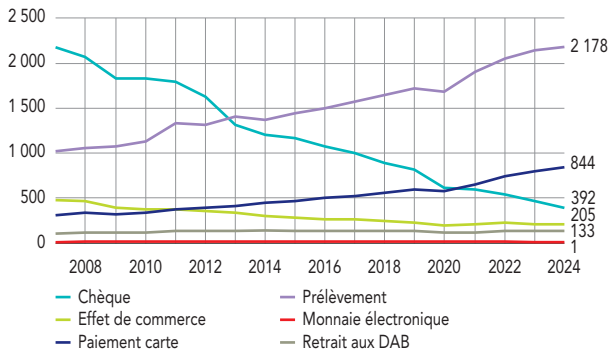
La carte bancaire reste le moyen de paiement scriptural privilégié des Français et son usage continue de progresser. Sa part, hors retraits, dans les volumes de transactions passe de 61,4 % en 2023 à 62,1 % en 2024. Alors que la croissance des flux en volume du paiement sans contact ralentit (+ 6 % par rapport à 2023, contre + 19 % entre 2022 et 2023), le paiement par mobile poursuit sa forte progression (+ 54 % en volume par rapport à 2023). Ainsi, le paiement par mobile représente en 2024 près de 15 % des paiements par carte de proximité, contre 10 % en 2023.

Après des années de stabilité, l'année 2024 enregistre une légère baisse des retraits d'espèces par carte (– 4,2 % en volume et – 1,6 % en montant).

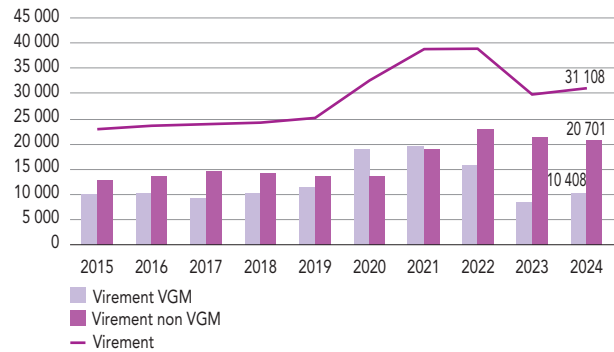
Le prélèvement suit la tendance générale observée sur l'ensemble des moyens de paiement : + 3,7 % en volume et + 1,9 % en montant par rapport à 2023.

G5 Flux de paiement en montant (en milliards d'euros)

a) Par instrument (hors virement)



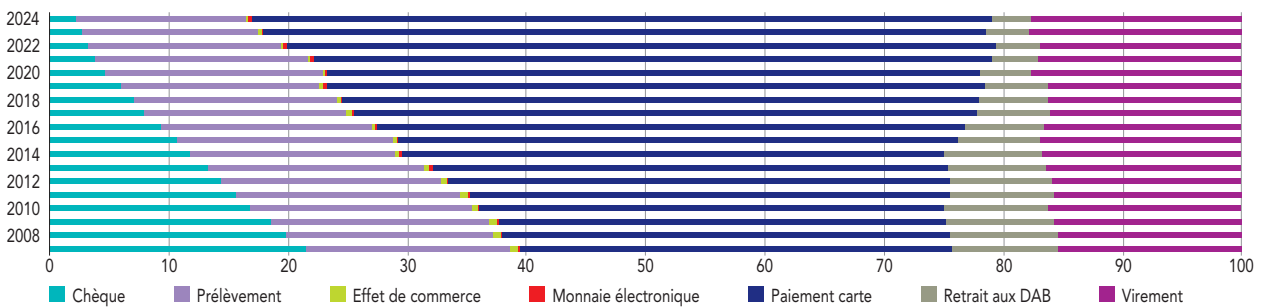
b) Par virement



Notes : DAB, distributeurs automatiques de billets ; VGM, virement de gros montant.

Source : Observatoire de la sécurité des moyens de paiement.

G6 Évolution de l'usage des moyens de paiement en volume (en %)



Note : DAB, distributeurs automatiques de billets.

Source : Observatoire de la sécurité des moyens de paiement.

1.1.2 Panorama de la fraude aux moyens de paiement

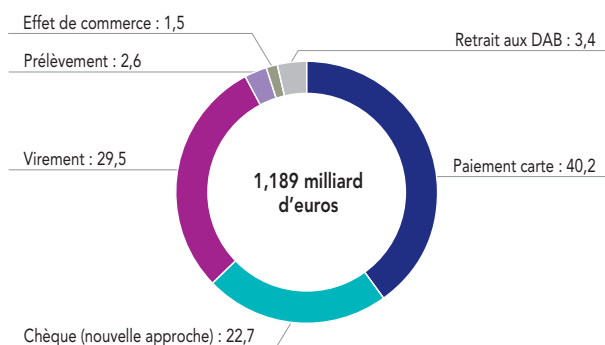
Alors que les transactions scripturales progressent tant en volume qu'en valeur, le montant total de la fraude se stabilise à 1,189 milliard d'euros (– 0,6 % par rapport à 2023). Toutefois, le nombre de transactions fraudées augmente de 9,3 % pour atteindre 7,8 millions d'opérations.

Au regard des principales évolutions observées, cette stabilisation résulte, d'une part, d'une baisse notable de la fraude sur le chèque (– 93,6 millions d'euros) qui est beaucoup plus rapide que celle des flux, et d'autre part, d'une hausse

de la fraude sur le virement (+ 39 millions d'euros, dont + 37 millions d'euros sur le virement instantané) et de la carte (+ 23 millions d'euros), qui est essentiellement issue des paiements par carte à distance (+ 22 millions d'euros). Par ailleurs, de faux encaissements de lettres de change, ciblés sur quelques établissements bancaires, expliquent la fraude de 18 millions d'euros sur les effets de commerce, dont les flux restent par ailleurs en baisse (– 6 % par rapport à 2023). Enfin, la fraude sur le prélèvement augmente (+ 8 millions d'euros), soit une progression de + 36 % par rapport à 2023.

G7 Répartition de la fraude (en %)

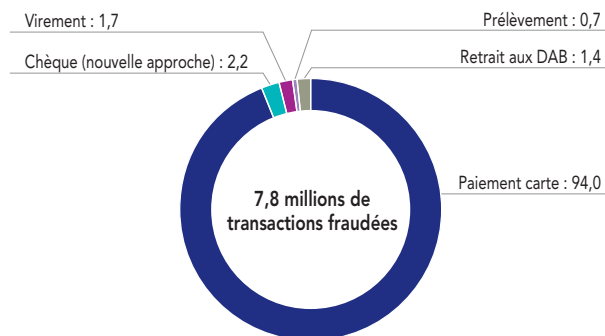
a) En valeur



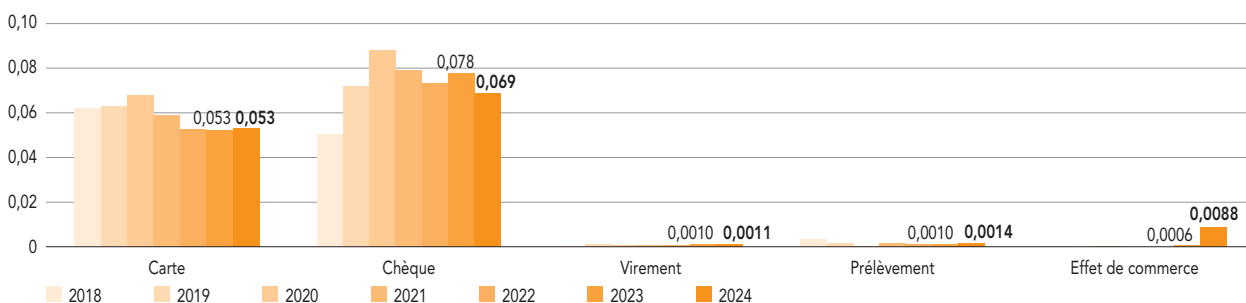
Note : DAB, distributeurs automatiques de billets.

Source : Observatoire de la sécurité des moyens de paiement.

b) En volume



G8 Évolution du taux de fraude en valeur par moyen de paiement (en %)



Note : À partir de 2021, le taux de fraude sur le chèque est calculé selon la nouvelle approche. Celle-ci exclut les fraudes qui sont déjouées après la remise du chèque à l'encaissement et son règlement.

Source : Observatoire de la sécurité des moyens de paiement.

1.2 État de la fraude sur la carte de paiement

1.2.1 Vue d'ensemble – Cartes émises en France

La carte demeure le moyen de paiement principal du quotidien, avec des flux qui continuent de progresser en 2024 en volume comme en valeur (respectivement de + 6 % et + 4 %). Les paiements effectués par mobile continuent de se développer très rapidement (+ 54 %), et représentent désormais 15 % des paiements de proximité.

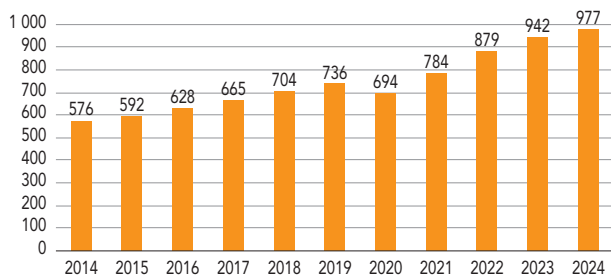
La valeur de la fraude atteint 519 millions d'euros (+ 4,6 % par rapport à 2023), en miroir de la hausse des flux. Le canal des paiements par carte sur internet reste le plus exposé : il représente 72 % de la fraude en valeur, pour seulement 25 % des montants échangés.

La sécurité de la carte continue de bénéficier des principes de l'authentification forte sur les transactions à distance ainsi que de l'amélioration permanente des outils de détection

de la fraude des différents acteurs de l'écosystème des paiements. Après avoir enregistré une diminution proche de 10 % sur deux années consécutives (en 2021 et 2022), le taux de fraude sur les opérations par carte effectuées en France se stabilise à 0,053 % en 2024, et reste ainsi à son plus bas niveau historique. Alors que les paiements de proximité et les retraits d'espèces conservent des taux de fraude stables et faibles (0,011 % pour les premiers et 0,031 % pour les seconds), les paiements sur internet voient leur taux de fraude diminuer à nouveau (0,155 % en 2024, contre 0,160 % en 2023). Ce résultat peut refléter les premiers effets du plan d'action de l'Observatoire de la sécurité des moyens de paiement (OSMP) en ce domaine et les efforts déployés par l'ensemble de l'écosystème des paiements. Les paiements à distance hors internet, qui concernent les paiements pour lesquels les clients

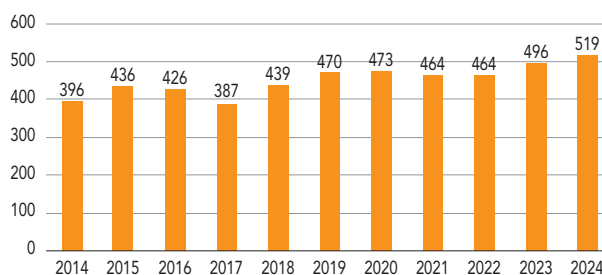
G9 Les cartes émises en France en 2024

a) Montant total des opérations (en milliards d'euros)



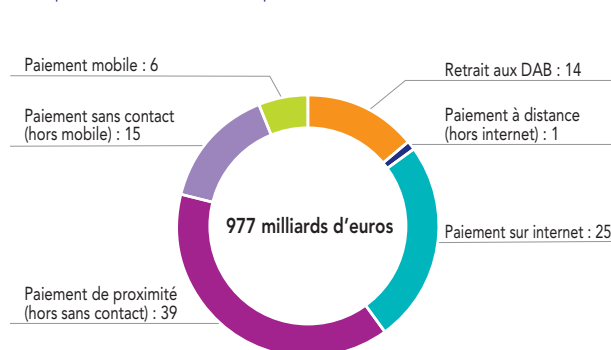
Source : Observatoire de la sécurité des moyens de paiement.

b) Valeur totale de la fraude (en millions d'euros)



G10 Le canal d'utilisation des cartes émises en France en 2024 (en %)

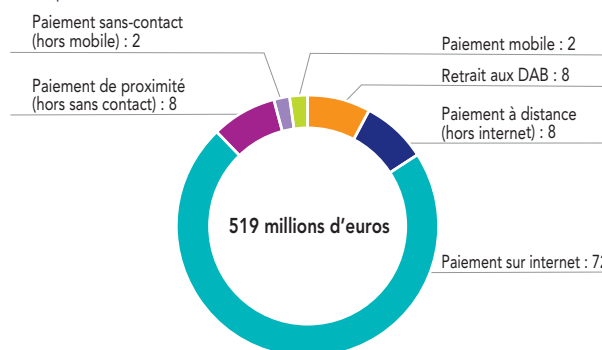
a) Répartition du montant des opérations



Note : DAB, distributeurs automatiques de billets.

Source : Observatoire de la sécurité des moyens de paiement.

b) Répartition de la valeur de la fraude

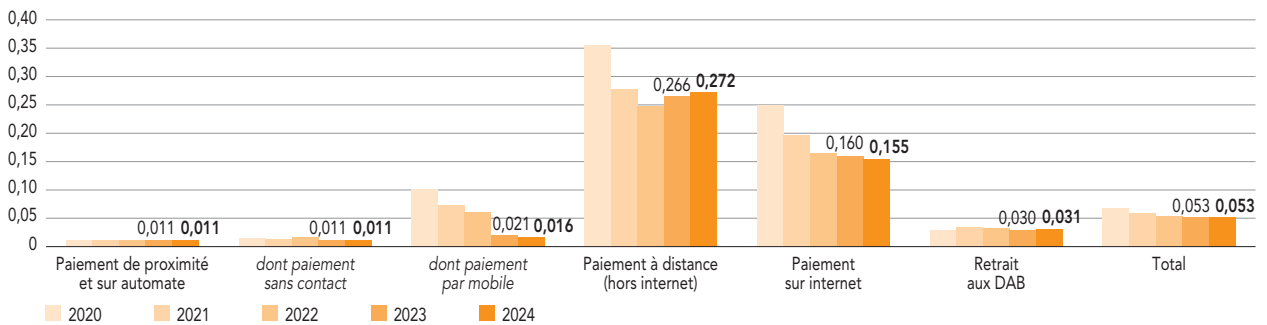


communiquent les informations relatives à leur carte de paiement par téléphone ou courrier (*Mail order – telephone order*, MOTO), enregistrent une hausse de leur taux de fraude pour la seconde année consécutive (0,272 % en 2024, contre 0,266 % en 2023 et 0,247 % en 2022). Le plan de l'OSMP accompagne toutefois une baisse des montants échangés par ce canal (– 6 %), qui s'associe à une baisse quasi équivalente de la fraude (– 4 % à 40 millions d'euros).

Enfin, le taux de fraude des paiements par mobile poursuit sa baisse (– 22 % en 2024 comparé à 2023) après avoir été divisé par trois en 2023. Cette tendance, qui se confirme dans le temps, est directement liée à un meilleur contrôle de l'enrôlement de l'utilisateur dans la solution de paiement par mobile grâce au recours systématique à une

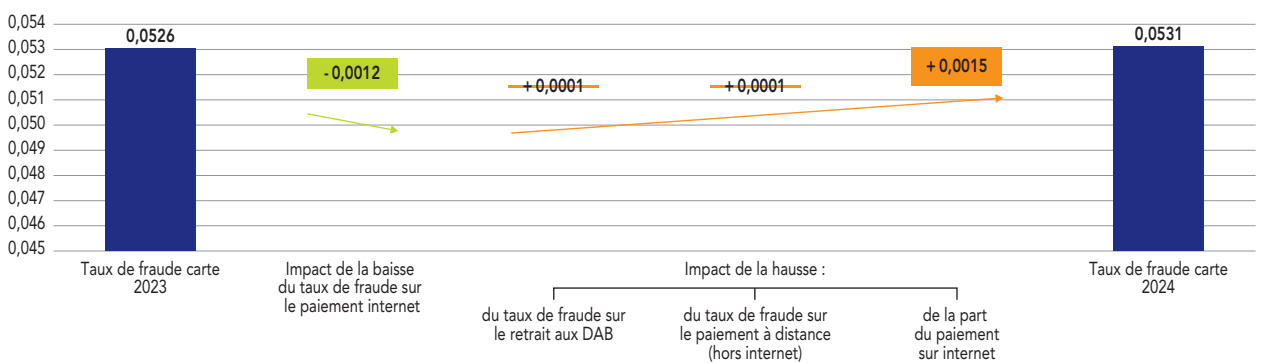
authentification forte du porteur, à la suite du rappel des exigences réglementaires de l'Autorité bancaire européenne et de l'Observatoire en la matière. Ces progrès sont d'autant plus notables que ce moyen de paiement est en plein essor depuis quelques années : son utilisation a été multipliée par sept depuis 2021, et a constitué près de 15 % du nombre de paiements par carte de proximité en 2024.

G11 Évolution des taux de fraude en valeur sur les cartes françaises par canal d'initiation (en %)



Source : Observatoire de la sécurité des moyens de paiement.

G11 bis Impact de l'évolution des taux de fraude par canal sur le taux de fraude global (en %)

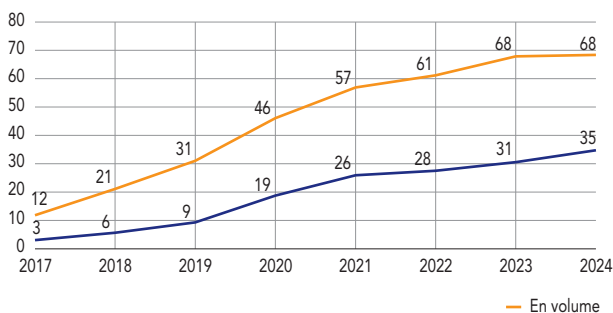


Note : DAB, distributeurs automatiques de billets.

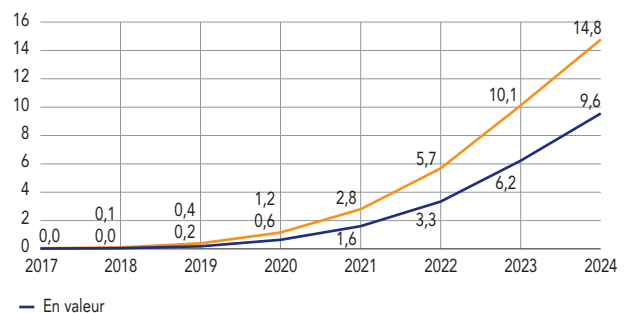
Source : Observatoire de la sécurité des moyens de paiement.

G12 Paiement par carte de proximité (en %)

a) Part du paiement sans contact



b) Part du paiement par mobile



Source : Observatoire de la sécurité des moyens de paiement.

(...)

(...)

L'innovation française en matière de moyens de paiement se traduit par l'adoption de technologies de pointe par le marché français, tant dans le domaine fiduciaire que scriptural, ainsi que par le développement de services à valeur ajoutée répondant aux besoins des différentes catégories d'utilisateurs. Dans les années à venir, la communauté française doit continuer à se mobiliser autour des enjeux d'innovation afin de conserver son rôle moteur en Europe. Ainsi, la stratégie 2025-2030 poursuivra les actions déjà engagées pour moderniser l'offre de moyens de paiement en France dans toutes ses dimensions : réponse aux enjeux opérationnels de la filière fiduciaire, parcours de paiement innovants et accompagnant l'essor du virement instantané, préparation active à la circulation de nouveaux actifs de règlement comme les *stablecoins*. La définition d'une approche globale intégrant l'évolution des usages et des habitudes de paiement, tant au niveau scriptural que fiduciaire, doit permettre de mieux structurer l'action de la communauté française avec pour objectif de faire face aux enjeux futurs en matière de paiements de détail.

Objectif 6

Accompagner le développement des virements instantanés

Le virement SEPA¹⁵ instantané permet depuis 2017 d'effectuer un virement en euros au sein de la zone SEPA dans un temps d'exécution quasi immédiat (moins de dix secondes), suscitant ainsi le développement d'offres de paiement innovantes. En France, cet instrument enregistre une progression rapide, et représentait déjà 6,4 % des virements en 2023 (soit une hausse du nombre de virements instantanés émis de 84 % par rapport à 2022¹⁶).

Permettre la généralisation des virements instantanés dans tous les cas d'usage (notamment entre particuliers, en point de vente et entre professionnels) est essentiel. Son adoption devrait être largement soutenue par le règlement européen relatif aux virements instantanés¹⁷, adopté en mars 2024, et qui viendra dès 2025 renforcer l'attractivité du virement instantané autour de quatre mesures phares : i) la disponibilité de ce service à tous les particuliers et entreprises à travers la zone euro ; ii) l'alignement de sa tarification sur celle des virements standards ; iii) la mise en place d'un mécanisme de vérification de la concordance entre l'IBAN¹⁸ et le nom du bénéficiaire qui viendra compléter les mécanismes antifraude ; et iv) un mécanisme de criblage des bases clients qui se substituera au filtrage unitaire des flux pour les listes de sanctions européennes en matière de gel des avoirs, ce qui permettra de réduire les frictions induites par ces contrôles.

Dans le cadre du déploiement de ces nouvelles règles, le CNMP sera l'instance privilégiée pour jouer le rôle de forum de coordination et d'information. Le CNMP sera également en charge du développement de campagnes d'information et de sensibilisation des publics aux bénéfices du virement instantané, et ce pour tous les segments et cas d'usage (particuliers, entreprises, administrations, associations, etc.).

¹⁵ SEPA (*Single Euro Payments Area*), espace unique de paiement en euros.

¹⁶ Cf. *Rapport annuel de l'Observatoire de la sécurité des moyens de paiement 2023* ([banque-france.fr](https://www.banque-france.fr)).

¹⁷ Règlement (UE) 2024/886 du Parlement européen et du Conseil du 13 mars 2024 en ce qui concerne les virements instantanés en euros : <https://eur-lex.europa.eu/>.

¹⁸ IBAN (*International Bank Account Number*), numéro de compte bancaire international.

Objectif 7

Faciliter la numérisation et l'innovation technologique dans les parcours de paiement

La stratégie française a pour ambition de couvrir les quatre grands segments d'utilisation : la relation entre les consommateurs et les commerçants, les paiements émis ou reçus par les entreprises, les paiements émis ou reçus par l'administration et enfin les paiements entre particuliers. Le marché français doit poursuivre les efforts déjà entrepris pour développer, d'une part, l'utilisation des moyens de paiement scripturaux numériques et dématérialisés et, d'autre part, l'accès aux espèces par de nouvelles modalités (par exemple, le retrait d'espèces en magasin).

Faciliter le déploiement des innovations dans les parcours de paiement relatifs à ces différents segments est essentiel pour que celles-ci bénéficient aux consommateurs et aux entreprises. La dématérialisation des titres spéciaux de paiement¹⁹ ou le déploiement de nouveaux modes de paiement de proximité (tels que le *PIN online*²⁰, l'*open payment*²¹, la dématérialisation des pourboires, etc.) sont des priorités fortes. L'accent sera également mis sur la fluidification des parcours de paiement entre entreprises, notamment en accompagnant le déploiement du *Request-to-Pay*²² et de la facturation électronique, ce qui appellera une attention particulière à l'égard des petites et moyennes entreprises. Sur cette base, le CNMP sera en charge de coordonner les efforts du marché français, notamment pour assurer une meilleure compréhension des processus relatifs à l'évolution du réseau d'acceptation et des pistes d'optimisation associées.

En parallèle, la problématique de l'identification des utilisateurs est devenue une question centrale dans le cadre de l'économie numérique ; le savoir-faire issu du monde des paiements, notamment en matière d'authentification et de connaissance client, pourra être valorisé pour accompagner le développement de services de confiance connexes aux paiements (par exemple, la sécurisation d'une création de compte client à distance), de façon complémentaire ou intégrée à la future solution d'identité numérique européenne²³ dans les services de paiement en France.

Par ailleurs, dans un contexte d'évolution des technologies numériques dans des domaines connexes et des réglementations associées, identifier et développer les synergies pour le secteur des paiements sont des facteurs clés. Le CNMP, avec l'appui de l'OSMP pour ce qui concerne les enjeux de sécurité, s'y attèlera, en particulier dans les domaines du développement de services d'identité numérique, de l'arrivée à maturité de l'offre technologique en matière d'intelligence artificielle, des objets connectés et des réseaux téléphoniques de dernière génération, ou encore de l'ouverture de certaines infrastructures présentes dans les téléphones mobiles (antenne NFC [*Near Field Communication*] permettant le paiement sans contact, puces sécurisées assurant la conservation des données sensibles, etc.).

Enfin, l'accompagnement des usagers du chèque dans l'adoption d'alternatives électroniques plus sûres, plus robustes et adaptées à leurs besoins continuera d'être une priorité, dans la continuité de la précédente stratégie afin de faciliter la numérisation des usages. Des travaux seront engagés au CNMP pour renforcer cet accompagnement, en identifiant notamment les situations qui imposent directement ou indirectement l'usage du chèque.

19 Les titres spéciaux de paiement dématérialisés (TSPD) regroupent entre autres les titres-restaurant, les chèques emploi service universels (CESU) préfinancés, les chèques vacances, chèques culture, ou encore les titres-cadeaux émis par les comités sociaux et économiques d'entreprises.

20 Évolution du paiement sans contact par carte qui permet le paiement au-delà du seuil de cinquante euros par la saisie du code confidentiel sans insérer la carte dans le terminal, ce qui assure une expérience de paiement homogène pour le consommateur, indépendamment du montant.

21 Utilisation d'un moyen de paiement (généralement une carte de paiement) en substitution d'un titre de transport ou d'une place de spectacle : le consommateur présente sa carte au moment de l'accès au service, à la place d'un ticket émis par l'entité organisatrice.

22 Ou demande de paiement : dispositif permettant l'émission automatique d'un ordre de paiement (généralement un virement) à partir d'une facture, évitant au payeur d'avoir à saisir les coordonnées bancaires du bénéficiaire ou la référence de la facture.

23 Avec les portefeuilles européens d'identité numérique, les citoyens pourront, partout dans l'Union européenne, établir leur identité pour accéder à des services en ligne, partager des documents numériques ou simplement prouver un attribut personnel spécifique, tel que l'âge, sans révéler leur identité complète ou d'autres données personnelles. Les citoyens auront à tout moment le plein contrôle des données qu'ils partagent et des destinataires de ces données. Cf. « *Identité numérique européenne* », Commission européenne (ec.europa.eu).

Objectif 8

Répondre aux enjeux opérationnels de la filière fiduciaire

Assurer la qualité de l'ensemble des espèces en circulation est un facteur clé pour assurer la pérennité et la confiance dans les moyens de paiement fiduciaires. Des exigences en la matière sont définies au niveau de l'Eurosystème et doivent être respectées au niveau national, et la Banque de France en assure un suivi précis. Outre l'homologation et le contrôle des machines de tri qui contribuent à garantir le respect des exigences de qualité, un des principaux leviers qui permet d'agir sur la qualité des billets en circulation est leur délai de retour vers les caisses de la Banque de France afin qu'ils soient triés. Dans le cas où certaines dénominations présenteraient des niveaux détériorés de qualité, des mesures pourraient être prises pour favoriser leur retour plus fréquent aux caisses de la Banque de France. C'est le cas pour le billet de 5 euros : bien que la qualité des billets soit généralement très bonne en France, une marge d'amélioration existe à propos de cette coupure, pour laquelle un plan d'action pilote va être mis en place afin de réduire son délai de retour²⁴. Le CNMP apportera une vigilance particulière à la qualité des billets en circulation, et contribuera à l'identification de ces leviers et à la mise en place des mesures prises par les pouvoirs publics, en concertation avec les parties prenantes du secteur privé.

Accompagner le déploiement d'une nouvelle gamme de billets sera également clé pour la filière. Depuis 2021, l'Eurosystème a entamé des travaux en vue de la conception de nouveaux billets en euros²⁵, travaux auxquels la Banque de France participe activement. Cette nouvelle gamme, dite ES3, a pour objectif de rendre les billets plus attractifs et inclusifs pour tous les Européens, y compris les personnes souffrant de déficience visuelle. Elle a également pour ambition que les billets en euros soient aussi durables et respectueux de l'environnement que possible, tout en garantissant un niveau de sécurité toujours aussi élevé. La préparation du lancement d'une nouvelle gamme implique d'élaborer un scénario d'émission des nouvelles coupures. Un tel scénario aura des conséquences opérationnelles, qui devront faire l'objet d'échanges avec les acteurs de la filière fiduciaire, en particulier lorsque la décision sera prise par le Conseil des gouverneurs de lancer l'ES3.

La coopération entre acteurs de la filière afin de s'assurer de la continuité des services fiduciaires et leur non-interruption constitue en soi une priorité, en particulier concernant les projets structurants de réorganisation des activités fiduciaires des principaux acteurs. Le CNMP s'attachera à poursuivre cette bonne communication, comme cela a été le cas en 2024 afin de préparer le secteur au plan de redimensionnement des caisses de la Banque de France. En effet, pour adopter une organisation résiliente et durable – au moins pour les dix prochaines années – tout en assurant un maillage suffisant du territoire, la Banque de France a retenu le principe d'une caisse dans chacune des douze régions hexagonales (et deux caisses en Corse). Cette adaptation entraînera d'ici fin 2025 la fermeture de neuf caisses et se traduira par l'ouverture probable de plusieurs stocks auxiliaires de billets et de dépôts auxiliaires de monnaies supplémentaires, dont la gestion est confiée par la Banque de France aux transporteurs de fonds : la bonne coordination entre les acteurs est donc cruciale pour préparer cette évolution.

²⁴ Sur une zone géographique considérée, les commerçants volontaires seront incités à remettre le maximum – si possible l'ensemble – de leur fonds de caisse en billets de 5 € à leur agence bancaire. Ce test de fluidification du billet de 5 € sera suivi régulièrement pour mesurer les progrès observés, identifier les facteurs incitatifs ainsi que les limites du dispositif afin d'évaluer le potentiel d'une généralisation à l'ensemble du territoire.

²⁵ En 2023, le Conseil des gouverneurs de l'Eurosystème a retenu deux thèmes potentiels suite aux travaux d'un groupe d'experts et après consultation du public : « La culture européenne », ainsi que « Rivières et oiseaux ». Les travaux au sein de l'Eurosystème se poursuivront jusqu'à la soumission du *design* final des futurs billets à la validation du Conseil des gouverneurs, possiblement vers la fin 2026, en vue d'une éventuelle décision de lancer une troisième gamme de billets.

Objectif 9

Faire de la donnée un levier d'enrichissement et d'anticipation des usages

La numérisation des paiements s'accompagne d'un enrichissement significatif des données associées, qui sont aujourd'hui principalement valorisées à des fins de lutte contre la fraude, au travers notamment de moteurs d'évaluation du niveau de risque des transactions. L'exploitation de ces données à caractère personnel à d'autres fins que l'exécution ou la sécurisation du paiement soulève des questions en matière de respect de la vie privée, mais aussi de concurrence, notamment dans le cas de traitements de masse opérés par des géants de la technologie (ou Big Techs). Le CNMP, en lien avec la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), s'attachera à identifier les opportunités et les risques associés au traitement des données de paiement par les acteurs de l'écosystème, notamment à des fins d'enrichissement des parcours client.

Au niveau macroéconomique, les statistiques d'activité associées aux flux de paiement et à la circulation des espèces constituent un gisement de données précieux pour l'analyse des comportements des utilisateurs et de leurs usages en matière de paiement. Dans un contexte de diminution des transactions en espèces, de fragmentation de la chaîne du paiement, de développement de nouveaux types d'actifs et de moyens de paiement numériques, il apparaît utile de capitaliser sur ces données pour disposer d'une vision globale de l'écosystème des paiements du quotidien et de ses évolutions, afin d'en maîtriser les enjeux stratégiques dans la durée.

Ainsi, afin de suivre au mieux et d'anticiper l'évolution des habitudes de paiement des Français, le CNMP s'attachera à développer des outils dynamiques de suivi et de projection à moyen terme des parts de marché des différents moyens de paiement (fiduciaires et scripturaux). Cela permettra également d'en tirer des enseignements pour la structuration du secteur.

Objectif 10

Se préparer à la circulation de nouveaux actifs de règlement

Le règlement européen sur les marchés des cryptoactifs²⁶ (MiCA) a introduit un cadre juridique pour l'émission et l'utilisation des cryptoactifs au sein de l'Union européenne. Ainsi, la mise à disposition de services permettant d'utiliser des cryptoactifs, y compris des *stablecoins* libellés en euros, à des fins de paiement (tant du point de vue du payeur que du bénéficiaire) sont désormais des services réglementés et soumis à autorisation et supervision, à l'instar des services de paiement traditionnels. Le développement de l'utilisation de *stablecoins* comme moyen de paiement du quotidien reste incertain, et dépendra principalement des propositions de valeur et de cas d'usages innovants, répondant aux besoins des utilisateurs. Cependant, ce type d'actifs pourrait à moyen ou long terme prendre place dans l'écosystème des paiements. Cette perspective impose d'identifier les opportunités et les risques liés à l'utilisation de cryptoactifs à des fins de paiement. L'accent doit être mis sur l'identification de ces opportunités et risques en fonction des types de cryptoactifs utilisés, dont les *stablecoins* en particulier.

Dans ce contexte, et en anticipation des évolutions de marché, il s'agira de dresser une cartographie des acteurs présents sur ce segment et des cryptoactifs actuellement utilisés à des fins de paiement, et d'identifier les opportunités et les risques spécifiques que ces actifs peuvent poser. Cette analyse permettra de définir la liste des actions appropriées pour répondre aux enjeux posés par l'usage de ces actifs à des fins de paiement (communication grand public, bonnes pratiques, etc.).

²⁶ Règlement (UE) 2023/1114 du Parlement européen et du Conseil du 31 mai 2023 sur les marchés de cryptoactifs : <https://eur-lex.europa.eu/FR/>.

L'Union européenne est forte d'un écosystème des paiements ouvert sur le monde, qui bénéficie d'une concurrence de marché dynamique et porteuse d'innovations. Cependant, dans un contexte géopolitique et économique bouleversé par plusieurs crises majeures, l'écosystème européen des paiements doit montrer sa capacité à poursuivre son intégration, notamment par la mise en place de projets à dimension pan-européenne et la consolidation d'acteurs à dimension industrielle. En effet, l'incursion croissante d'acteurs technologiques étrangers dans la chaîne du paiement accroît les risques de dépendances extérieures et rend plus incertaine la capacité du marché à déployer de nouvelles solutions adaptées aux besoins des utilisateurs européens, sans dépendre des stratégies de développement d'acteurs internationaux.

En outre, dans un contexte où les paiements nationaux restent largement prépondérants, les enjeux d'attractivité et de souveraineté en matière de paiements se posent également au niveau national, où la France peut se prévaloir de plusieurs atouts majeurs, au premier rang desquels son réseau de paiement par carte (Cartes bancaires – CB) et son système de paiement d'importance systémique (STET), qui sont tous deux les plus importantes infrastructures nationales en matière de flux au niveau européen. Il s'agit de conforter ce positionnement, mais aussi d'identifier les relais de développement de ces atouts, tant au niveau national qu'européen, pour conforter leur position en tant qu'acteurs industriels majeurs de l'Europe des paiements.

Objectif 11

Soutenir les solutions pan-européennes et nationales de paiement

Face à un contexte géopolitique et économique bouleversé par plusieurs crises majeures, le concept d'autonomie stratégique constitue un enjeu crucial pour les paiements en France et dans l'Union européenne.

Ces enjeux ont été progressivement intégrés, ces dernières années, aux orientations des institutions européennes. Leur approche consiste à promouvoir l'approfondissement du marché unique des paiements scripturaux par la promotion de solutions et de projets portés par des acteurs européens, pour préserver l'écosystème d'une dépendance critique aux acteurs extra-européens. Ainsi, la Commission européenne et l'Eurosystème ont fait du développement d'une solution pan-européenne de paiement au point de vente une orientation prioritaire de leur stratégie des paiements de détail. Le soutien fort de ces institutions publiques ainsi que des autorités politiques de plusieurs États membres, dont la France en 2021²⁷, justifie le soutien apporté par le CNMP aux projets d'envergure pan-européenne dont les acteurs français sont parties prenantes, tels que la solution de paiement EPI (*European Payments Initiative*), qui contribuera à renforcer la souveraineté du marché européen des paiements en constituant une alternative à l'usage des réseaux internationaux, et en assurant un traitement local des paiements et des données associées. Cette alternative permettra par ailleurs de valoriser le savoir-faire européen en matière de paiements, en contribuant à l'élargissement des usages du virement instantané SEPA.

Dans le cadre de la stratégie nationale des moyens de paiement 2025-2030, le CNMP continuera d'œuvrer à la mobilisation du marché français autour des solutions proposées par EPI, et de tout autre projet contribuant à renforcer l'intégration et l'autonomie stratégique européenne en matière de paiements de détail. Il s'agira notamment d'identifier des leviers nouveaux pour favoriser l'adoption de ces solutions, notamment chez les commerçants.

²⁷ Cf. le communiqué de presse : « [Joint Statement by Belgium, Finland, France, Germany, the Netherlands, Spain and Poland on the European Payments Initiative \(EPI\)](#) », ministère de l'Économie, 9 novembre 2021 ([economie.gouv.fr](#)).

Cet objectif implique également de préserver le positionnement fort de la France dans les paiements par carte, où elle dispose d'un acteur de tout premier plan au niveau européen en matière de volumes et de montants traités avec le groupement des Cartes bancaires CB. Dans cette optique, le CNMP se mobilisera pour préserver la place centrale du réseau CB dans le traitement des transactions nationales, en encourageant notamment les initiatives permettant d'ancrer dans la durée les pratiques de co-badgeage²⁸ sur tous les segments d'usage de la carte, y compris les plus innovants (paiement par mobile, paiement par internet, abonnements, etc.). Par ailleurs, pour s'assurer du libre choix et de la transparence vis-à-vis des utilisateurs en matière d'acceptation, il contribuera à approfondir la connaissance des pratiques commerciales et tarifaires des différents acteurs de la chaîne des paiements monétiques, et pourra apporter son expertise aux autorités compétentes quant à l'appréciation de la cohérence de ces pratiques avec les législations nationales et européennes. Le Comité encouragera enfin les initiatives européennes transfrontalières visant à permettre l'interconnexion et l'acceptation croisée des réseaux de paiement par carte nationaux.

Objectif 12

Préparer l'éventuelle émission d'un euro numérique de détail

L'Eurosystème examine depuis quelques années l'opportunité d'émettre un euro numérique de détail. Alors que les espèces sont de moins en moins utilisées, l'euro numérique permettrait de perpétuer dans l'espace numérique certaines de leurs caractéristiques uniques (par exemple, confidentialité, universalité et gratuité pour le consommateur), et de préserver la place de la monnaie de banque centrale dans le système monétaire, qui assure un « rôle d'ancrage » et qui participe à la confiance dans la monnaie. Ainsi, l'euro numérique serait une monnaie numérique de banque centrale (MNBC) et constituerait un équivalent numérique des espèces. Il viendrait en complément des billets et pièces et constituerait une solution de paiement supplémentaire. En outre, l'euro numérique pourrait contribuer à favoriser la souveraineté et l'intégration des paiements en Europe, en complément des initiatives privées (par exemple, le projet EPI évoqué *supra*).

L'Eurosystème est entré depuis le 1^{er} novembre 2023 dans une phase de préparation, qui doit permettre de i) poursuivre les travaux de conception de l'euro numérique, ii) expérimenter certaines solutions techniques et iii) identifier les fournisseurs susceptibles de développer le cas échéant l'architecture de l'euro numérique.

À la suite de la présentation d'une proposition de deux règlements par la Commission européenne en juin 2023, le Parlement européen et le Conseil travaillent à définir un cadre réglementaire à ce projet qui vise notamment à en définir les principales caractéristiques et à prévoir les règles et obligations associées. Une décision d'émission de l'euro numérique ne pourra être prise qu'une fois ce cadre défini.

Dans ce contexte, le CNMP sera mobilisé pour contribuer activement aux travaux réglementaires entrepris par les législateurs européens et aux travaux techniques pilotés par l'Eurosystème.

²⁸ Les cartes co-badgeées (ou « co-marquées ») sont des cartes de paiement émises par un prestataire de services de paiement en coopération avec plusieurs systèmes de paiement monétiques (par exemple CB, Visa, Mastercard, etc.). Ces entreprises apposent leur marque conjointement sur la carte de paiement, permettant à celle-ci d'être utilisée indifféremment sur les deux réseaux d'acceptation monétique, tant pour les opérations par carte de proximité (retraits, paiements à un terminal ou à un automate) que pour les paiements numériques (paiements par mobile, paiements sur internet).

Objectif 13

Œuvrer au renforcement de l'écosystème SEPA

Le règlement SEPA (*Single Euro Payments Area*)²⁹ de 2014 avait pour objectif de faire progresser l'intégration européenne grâce à un marché des paiements de détail concurrentiel et innovant dans la zone euro, susceptible d'apporter de meilleurs niveaux de service, des produits plus efficaces et des solutions de paiement moins onéreuses. Fort de la mise en place d'instruments de paiement communs à l'ensemble de la zone euro, l'écosystème SEPA contribue à améliorer l'autonomie stratégique du secteur économique et financier européen, en réduisant la dépendance à l'égard des institutions et infrastructures financières de pays tiers. Ainsi, en tant que colonne vertébrale de l'intégration des paiements à l'échelle européenne, l'écosystème SEPA doit continuer d'être un modèle de développement de solutions innovantes, en particulier celles liées aux paiements instantanés, pour mettre en œuvre l'ambition européenne d'un marché unique autonome.

Dans ce cadre, soutenir le développement harmonisé de nouveaux services de paiement pan-européens est essentiel. Les travaux du CNMP viseront à contribuer activement aux travaux du Conseil européen des paiements³⁰, notamment concernant la mise en place de services dédiés à l'accès aux comptes de paiement (SPAA – *SEPA Payment Account Access*), à la demande de paiement (SRTP – *SEPA Request-to-Pay*) et à la vérification de la concordance entre l'IBAN et le nom d'un bénéficiaire (SVoP – *SEPA Verification of Payee*) prévue par le règlement européen sur les virements instantanés.

Conformément au règlement dit SEPA, supprimer définitivement les pratiques de discrimination à l'IBAN permettra de s'assurer que les services SEPA bénéficient à l'ensemble des consommateurs et entreprises européens et extra-européens sur le territoire national. Cette pratique, aujourd'hui résiduelle, consiste à ce qu'un IBAN soit refusé uniquement sur la base de l'identifiant pays de l'IBAN. Le CNMP rappellera l'importance de l'éradication de ces pratiques. Les pouvoirs publics (MEFSIN, direction générale du Trésor et direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes) en lien avec la Banque de France, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et le CNMP s'attacheront également à clarifier l'articulation de l'interdiction de la discrimination à l'IBAN avec le refus d'IBAN pour d'autres motifs légitimes, eu égard aux normes applicables en matière de sécurité et de fraude, et de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Objectif 14

Pérenniser un pôle public de production fiduciaire aux niveaux national et Eurosysteme

Dans un souci de conserver le plus haut niveau de souveraineté sur la monnaie, assurer la continuité de la production de billets et de pièces sur le territoire national et européen est une priorité. En France, la Banque de France a décidé de la construction d'une nouvelle imprimerie à proximité de la papeterie Europafi à Vic-le-Comte (dans le Puy-de-Dôme). Cet investissement dotera le pays d'un pôle de production publique de billet unique, le plus moderne, efficace et écologique d'Europe. La phase de construction du site se tiendra en 2024-2025 pour une mise en production progressive à partir de 2026. Ce pôle de production sera organisé au moyen de processus de production optimisés moins générateurs d'émissions de gaz à effet de serre et participera ainsi activement à l'engagement de trajectoire bas carbone pris par la Banque de France³¹.

²⁹ Article 9 du règlement (UE) n° 260/2012 du Parlement européen et du Conseil du 14 mars 2012 établissant des exigences techniques et commerciales pour les virements et les prélèvements en euros et modifiant le règlement (CE) n° 924/2009.

³⁰ *European Payments Council (EPC)*.

³¹ Cette trajectoire vise notamment à répondre à l'objectif d'une baisse de ces émissions de 55 % à horizon 2030 par rapport au niveau de l'année 1990.

La Monnaie de Paris, en charge de la production des pièces en euros françaises, a également engagé des investissements visant à pérenniser et optimiser son activité industrielle pour les prochaines décennies, sur les sites de Pessac (en Gironde) et de Paris. Ces investissements répondent autant à l'ambition de l'institution d'assurer sa place de premier ordre dans le secteur en disposant d'équipements à l'état de l'art qu'à celle d'atteindre des objectifs de réduction de 50 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2027.

Objectif 15

Développer l'influence française en Europe et à l'international

La Commission européenne a proposé le 28 juin 2023 un ensemble de textes législatifs³², portant à la fois sur l'encadrement réglementaire du secteur financier des paiements (projets de troisième directive sur les services de paiement et de règlement associé, projet de règlement sur l'accès aux données financières), et sur l'utilisation de la monnaie unique (« *single currency package* »³³) avec deux projets de règlement sur l'euro numérique et un sur le cours légal des billets et des pièces en euros.

Dans ce contexte de forte activité réglementaire et de projets de textes qui seront par ailleurs structurants pour le futur des services des paiements en France et en Europe, il est primordial de mobiliser les acteurs de marché français dans un effort coordonné de contribution à ces travaux législatifs. Aussi, le CNMP sera une instance de référence pour définir et porter la position du marché français au niveau européen, et œuvrera ensuite à la bonne mise en application de ces textes.

Le CNMP œuvrera également au développement de relations avec d'autres comités et forums nationaux de paiement, en Europe et au-delà, afin de promouvoir les innovations et projets français au niveau international et sensibiliser les acteurs du marché français aux initiatives menées à l'étranger.

³² « *Payment services* », Commission européenne (en anglais) (ec.europa.eu).

³³ « *Paquet « monnaie unique » nouvelles propositions visant à soutenir l'utilisation des espèces et à proposer un cadre pour un euro numérique* », Commission européenne (ec.europa.eu).

Le 6 juin 2023,

Le Comité national des moyens de paiement rappelle son attachement à la liberté de choix des utilisateurs dans leurs moyens de paiement

Le Comité national des moyens de paiement (CNMP) rappelle son attachement à la liberté de choix des utilisateurs dans les moyens de paiement qu'ils souhaitent utiliser, en tout lieu et en toute circonstance.

Dans le domaine fiduciaire, le CNMP a été informé de cas ponctuels de refus d'espèces par des commerces ouverts le dimanche. Le CNMP rappelle que les espèces ont cours légal en France. Elles doivent donc être acceptées par les commerçants, tous les jours y compris le dimanche, ainsi que lors de manifestations telles que des festivals ou des manifestations sportives. Le Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique et la Banque de France seront particulièrement attentifs au respect de ces obligations légales. Les associations représentatives des commerçants, parties prenantes du CNMP, s'engagent également à sensibiliser l'ensemble de leurs adhérents sur ce sujet.

En ce qui concerne les paiements électroniques, le CNMP rappelle que la France a historiquement développé une politique d'acceptation intégrée des différents réseaux de cartes de paiement et invite les acteurs de marché à préserver autant que possible cet acquis, tant dans les environnements physiques (points de vente, automates) que dans les environnements numériques (mobile, e-commerce), dans la mesure où il contribue à la liberté de choix pour les consommateurs et les commerçants et à une concurrence ouverte entre réseaux.

Le Comité se réjouit par ailleurs de la confirmation du lancement de la solution de paiement EPI (*European Payments Initiative*)¹. Cette solution contribuera à la concrétisation d'un axe majeur de la stratégie nationale des moyens de paiement pour 2019-2024. En effet, comme solution européenne pour les paiements du quotidien assise sur les technologies du virement instantané, EPI permettra d'offrir une alternative crédible et sérieuse aux solutions déjà existantes sur le marché et participera ainsi à la liberté de choix des utilisateurs à l'avenir. C'est la raison pour laquelle le CNMP invite les acteurs du marché français à contribuer au succès d'EPI.

Ce communiqué de presse est également disponible sur le site internet du CNMP : www.comite-paiements.fr.

¹ La Banque de France se félicite du lancement annoncé de la solution de paiement européenne EPI et invite les acteurs du marché français à contribuer à leur succès | Banque de France (banque-france.fr)

(...)

Executive summary

This report presents the key findings of a study conducted by the European Central Bank (ECB) on the payment attitudes of consumers in the euro area (SPACE) in 2024. It compares these findings with those of the previous SPACE studies (in 2019 and 2022) and, where relevant, with an earlier ECB study on the use of cash by households in the euro area (SUCH), conducted in 2016.¹ The payment behaviour and, to a lesser extent, the stated preferences of consumers have evolved over this time span. Euro area consumers have been using non-cash instruments more frequently and cash less often to pay at the point of sale (POS), although cash is still widely used to pay smaller amounts. The stated preference for cash over non-cash payments has decreased, but cash is still considered an important payment option by the majority of consumers.

The SPACE 2024 results are summarised below.

- The share of online payments in consumers' day-to-day payments has continued to increase. In 2024, 75% (80%²) of day-to-day payments were made at the POS and 4% (4%) were person-to-person (P2P) payments, while 21% (17%) of consumers' day-to-day payments were made online.
- In terms of payment value, 58% (68%) of day-to-day payments were made at the POS, 6% (5%) as P2P payments and 36% (28%) online.
- Cash was the most frequently used payment method at the POS in the euro area and was used in 52% (59%) of transactions, but the share of cash payments has declined.
- In terms of value, the most important single payment instrument was cards, with a share of 45% (46%). Cash had a share of 39% (42%).
- Cash was the most frequently used payment method for small-value payments at the POS, in line with previous surveys. For payments over €50, cards were the most frequently used payment method.
- Cash was the dominant means of payment in P2P transactions, accounting for 41% of such payments. Cards and mobile apps were used for 33%, credit transfers for 9% and instant payments for 6% of P2P transactions.
- The most frequently used instrument for online payments was cards, representing 48% (51%) of transactions. The share of e-payment solutions, i.e. payment wallets and mobile apps, was 29% (26%).

¹ See Esselink, H. and Hernández, L. (2017), "[The use of cash by households in the euro area](#)", *Occasional Paper Series*, No 201, ECB, Frankfurt am Main, November.

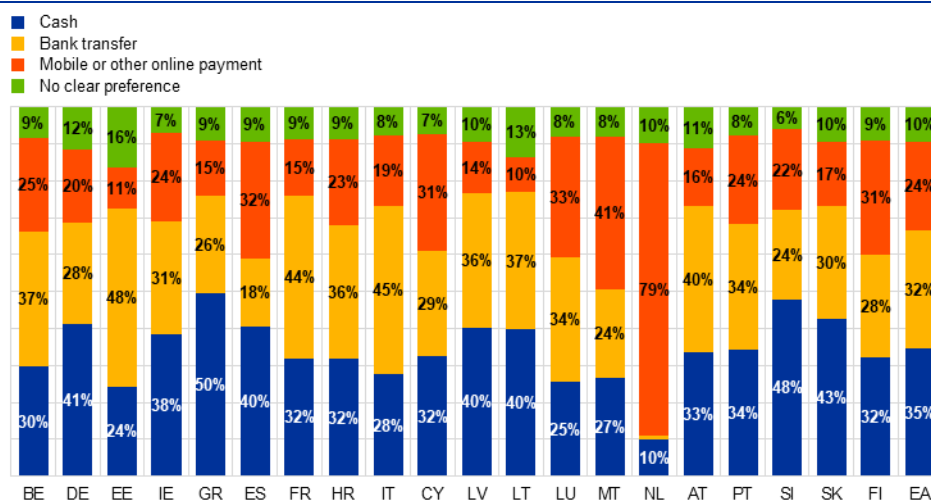
² Percentages in brackets represent 2022 figures.

- The large majority of recurring payments were made using direct debit, with credit transfers ranking in second place.
- In 2024, 55% of euro area consumers expressed a preference for cards and other cashless payments when paying in a shop, while 22% preferred cash and 23% had no clear preference. Stated payment preferences were unchanged from 2022.
- An increasing majority of euro area consumers, amounting to 62% (60%), considered it important or very important to have cash as a payment option.
- The perceived key advantages of cash were, first, its anonymity and protection of privacy and, second, the perception that it makes consumers more aware of their own expenses.
- The perceived key advantages of card payments were that consumers do not have to carry cash with them, and that card payments are faster and easier.
- A majority of euro area consumers (58%) said they were concerned about their privacy when performing digital payments or other banking activities.
- Most euro area consumers said they were satisfied with their access to cash, but this satisfaction has decreased slightly. A large majority, i.e. 87% (89%) of consumers, find it fairly easy or very easy to get to an ATM or a bank. Most consumers, i.e. 57%, never paid a fee when withdrawing cash from an ATM whereas 11% paid a fee always or most of the time.
- A majority of euro area consumers (57%) said they had the option of withdrawing cash at shop counters.
- The share of euro area consumers holding a payment account increased from 91% in 2022 to 93% in 2024. The share of consumers who own a payment card decreased from 94% in 2022 to 92% in 2024.
- In 2024, 24% of euro area consumers reported that in the past month the payment method they would have preferred to use at physical locations was not always offered by the merchant or payee.

(...)

Chart 26

Preferred instrument for P2P payments, breakdown by country, 2024



Sources: ECB, calculations based on De Nederlandsche Bank and the Dutch Payments Association (2023) and the Deutsche Bundesbank (2024).

3.3 Perceived advantages of payment instruments: cash and cards

According to Hernández et al. (2017), the way in which consumers perceive payment instruments and their characteristics influences their payment behaviour. The survey collected information on the perceived main advantages of cash and cards by asking, “For you personally, what are the three most important advantages of cash compared with card payments?” and “For you personally, what are the three most important advantages of card payments compared with cash?”.

3.3.1 Advantages of cash in the euro area

When asked about the perceived advantages of cash in comparison with card payments, respondents perceived the following main advantages (Chart 27): (i) cash is anonymous and protects privacy (41%), (ii) cash makes one more aware of one’s own expenses (35%), (iii) cash transactions are immediately settled (30%), and (iv) cash is accepted in more situations (28%). A small share (3%) responded by saying that they do not use cash.

(...)

A Digital Euro

A digital euro project is imminent, while the US has yet to officially launch their digital dollar project. Senior Fellow Marc-Olivier Strauss-Kahn asks and answers three important questions: What, why and how?

A digital euro project will likely be launched in mid-2021, while the United States has not yet officially projected a digital dollar. Three main questions arise when looking at such a project: First, what is it? It is like “digital cash”, an electronic claim on the central bank, accessible to all. Second, why is it needed? Mainly to preserve the sovereign’s role in creating money and to enhance payment efficiency and financial inclusion in a digitized world. Third, how would it be designed? Some issues, including the extent of public-private partnerships or the reconciliation of privacy versus compliance, and the legal framework, remain to be solved.

In mid-2021, the president of the European Central Bank (ECB), Christine Lagarde, is expected to announce whether the ECB will launch a project to digitize the euro. I bet she will... cautiously, but presumably sooner than the United States Secretary of the Treasury, Janet Yellen, might for a digital dollar. Yet, in contrast to the relatively little interest her predecessor gave to such a project, Secretary Yellen has not rejected a recent call by the Atlantic Council to digitize the dollar. Meanwhile the US Federal Reserve is conducting preliminary research about it.

The ECB decision is likely to generate buzz around the possibility of central bank digital currency (CBDC), or “digital cash.” This type of attention tends to come with a lot of “fake news”. One can already imagine the headlines: “Cash is dead!” ... False! “Better Bitcoin or Diem.” ... No! “The electronic euro already exists; debit cards are the same!” ... Wrong!

Thus, this educational summary on “what, why, and how a digital euro” focuses on use in retail (i.e. for the public), leaving aside a wholesale CBDC (reserved to interbank use,). The same is done in the ECB Report issued in October 2020, on which this summary builds.

1. What is a CBDC?

A CBDC is like “digital cash,” a claim on the central bank (CB) that is as safe as banknotes, but electronic like scriptural payments via banks. It will add a new and safe means of payment as legal tender.

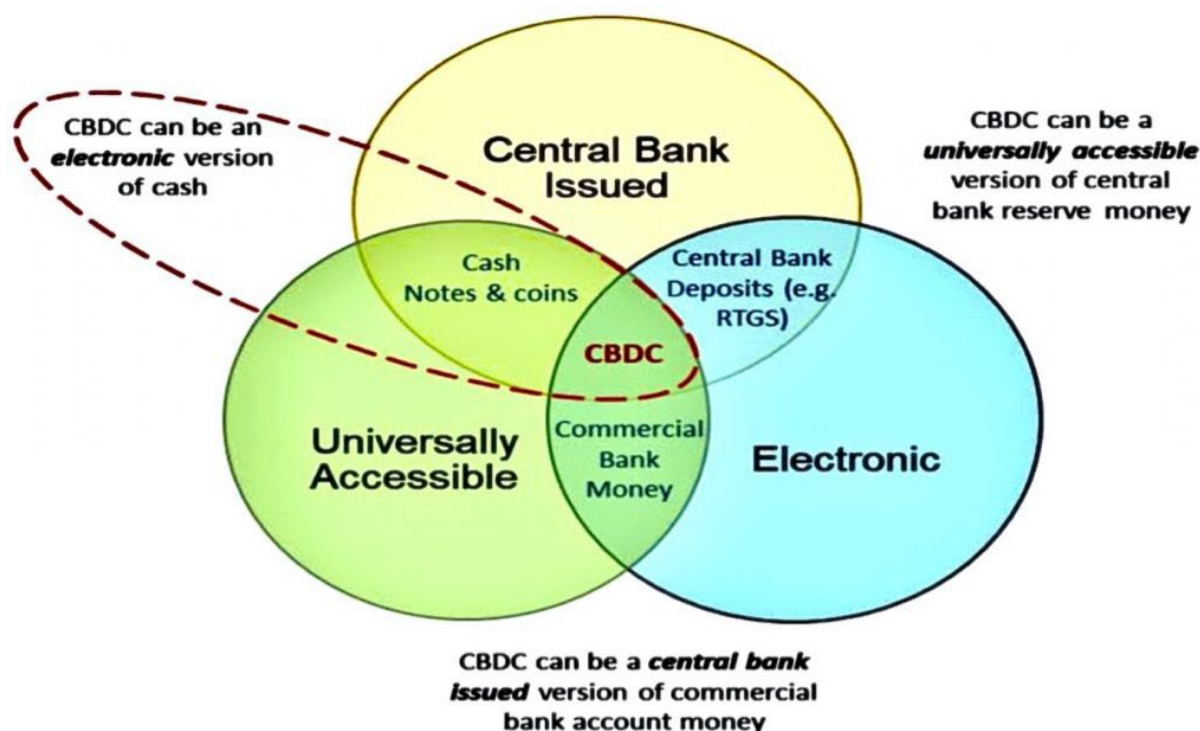
1.1. Offering an Electronic Claim on the Central Bank to the Public-at-Large

Physical cash is generally issued by the sovereign, as legal tender, and historically imposed as the way to pay taxes. Cash now takes the form of fiat money, based on the fundamentals of the economy, instead of being backed by other assets like gold. It is essentially composed of banknotes and, marginally, of coins. Yet, the private sector also issues money in a scriptural way. Banks can electronically transfer scriptural money (e.g., deposits) via cards, wires, etc. This privilege is granted to regulated institutions (e.g., banks), which therefore must be supervised. Both fiat and scriptural money domestically ensure the three functions of money: unit of account, means of exchange, and store of value (provided inflation remains low enough).

A CBDC altogether offers three attributes: 1) it is electronic, like transfers of scriptural money; 2) it represents a claim on the CB, like physical cash; but 3) it is universally accessible, i.e. to the public-at-large, in contrast to deposits by banks on their CB accounts (hence called

“wholesale”). Thus, a **CBDC is an electronic CB liability, universally accessible**. As such, a CBDC is at the heart of the “flower” drawn in Figure 1 (derived from BIS). Retail CBDCs are already being tested in some smaller economies, like the Bahamas, and piloted in several Chinese cities.

Figure 1: A CBDC is altogether an electronic and universally accessible claim on the central bank



Source: Bank of International Settlements

1.2. Adding a New Payment Means Distinct from Stablecoins or Crypto Assets

CBDC differs from stablecoins and crypto assets. Stablecoins are electronic assets, issued by the private sector but indexed on, and convertible at, fixed rates on existing CB-issued currencies. The best-known example is Libra, first announced by Facebook in July 2019 as a basket of several international currencies. Facebook claimed that Libra would provide a tool to pay worldwide; yet retail remains largely domestic. Libra would also provide an alternative to slow cross-border payments; yet improving the latter would be better than replacing them. Actually, Facebook aims at competing with China’s big tech companies, like Tencent (partly supervised, notably by the Chinese CB) or Alibaba, whose co-founder recently felt the limits of its room to maneuver. In December 2020, the revised project was renamed Diem, based on a single currency: Diem-dollar, Diem-euro. Yet, stablecoins pose risks for consumers and data protection (by creating a potential world oligopoly), as well as for financial stability more broadly (through supervision holes, possible runs, etc.). Risks to monetary policy are supposed to be limited by Diem, since Diem is based on the local currency; but risks would still arise if Diem-dollar, for instance, were to be used abroad instead of domestic currencies, like in the case of the dollarization of some developing economies. Crypto assets are, by contrast, not based on existing currencies; their value is purely speculative on the assumption of their scarcity. The best-known example is Bitcoin, which has a maximum limit of twenty-one million units. Its birth around 2009 was falsely presented as a sign of distrust in central banks; actually,

the demand for banknotes rose at that time. Furthermore, crypto assets are wrongly called “crypto currencies,” even if they may provide some functions of a currency. Indeed, their valuation exhibits a huge volatility, several times larger than that of the dollar or the euro. Thus, they can neither be a domestic store of value, nor even a unit of account. (To determine the value, one has to convert any price posted in Bitcoin into one’s own currency.) While Bitcoin is accepted as a means of payment in some circles, it is not legal tender and lacks liquidity. Worse, its scarcity and increasing cost of production limit its scalability, which is essential for any successful currency. For example, Bitcoin has a significant environmental cost: the energy consumption of one Bitcoin transaction is currently equivalent to 500,00 card transactions, which would grow if Bitcoin usage increased. Still, such speculative assets meet a demand and are becoming regulated, for example in the EU via its proposed MiCA (Markets in Crypto Assets).

2. Why is it needed?

The main reasons why CBs may issue their own digital cash are to maintain control of the creation of money as a public good and to improve payments systems and financial inclusion in a digitized world.

2.1. *Protecting the Sovereign Control of Money Creation (even if authorities rarely put this first)*

When protecting the sovereign control of money creation, at least three broad types of factors may be at play: a declining use of physical cash for transactions, a resulting (or possibly causal) rise in private and foreign competitors, and potential policy advantages.

In the case of the euro area, **a digital euro should be ready if cash transactions were to drop substantially or abruptly**. While the share of issued cash is generally lower than that of bank deposits (its most liquid proxy), cash remains widely used for smaller transactions. As regards outstanding amounts, Table 1 shows lower shares of cash than deposits in Europe or former emerging market economies (EMEs), like China or Korea; this differs from less digitized EMEs, like India and Brazil, and from the US (with the dollar as a reserve currency).

Table 1: Shares of cash (banknotes and coins) versus banks deposits

As regards transactions, banknotes include hi-tech security devices and still ensure the bulk of small ones. Yet, the use of banknotes for transacting is decreasing. Sweden is an extreme example, with a decision several years ago that payments in cash could be refused by shops. In the euro area, the latest ECB survey (dated 2019) showed that cash still represented 73 percent of the volume (i.e. number) of transactions and 48 percent of their value. This was nevertheless a 6 percent drop from 2016 both in volume and value. And the COVID-19 pandemic has surely boosted the rise of payments via cards, especially contactless; but the stock in the volume and value of banknotes, issued in 2020, increased across the world as a hoarding asset because cash remains the safest way to pay in case of emergency or even crisis. Thus, **a digital euro would be a complement, not a substitute for cash**, if only for specific users or circumstances.

A second factor relates to preserving money as a public good, partly issued by the sovereign, to face private and foreign competitors and integrate geopolitical challenges (although this is not always acknowledged as such). Cash is at the heart of the social contract legitimating the confidence put in money. True, the share of cash is marginal compared to the measures of quantity of money or liquidity; but markets move prices by affecting the margins.

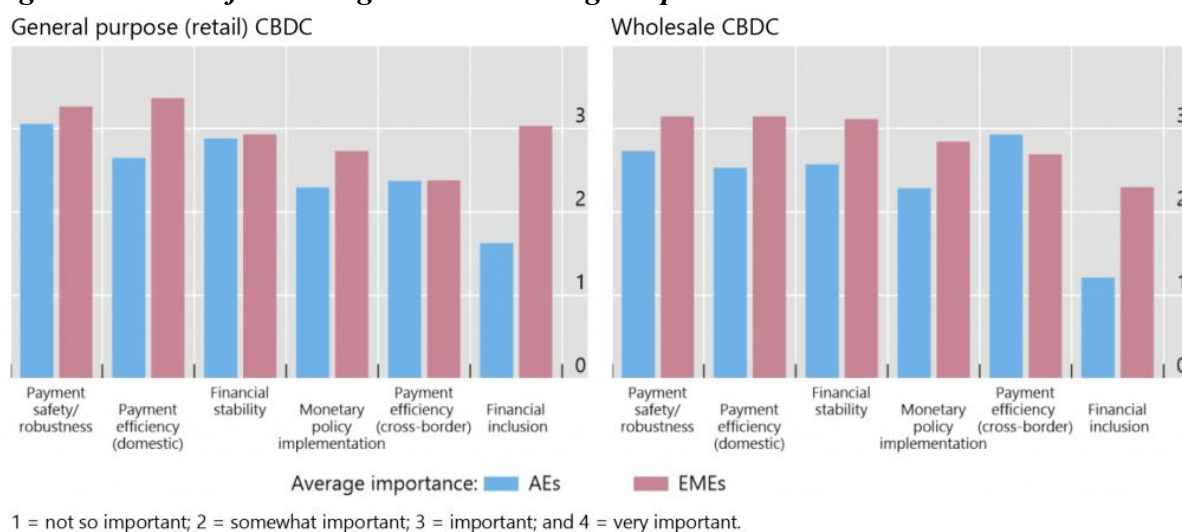
When regulating and supervising banks (whose loans create deposits), the sovereign ensures that extending the privilege to create money to banks remains safe. The sovereign shall now offer a domestic risk-free alternative to assets issued by entities not (yet fully) regulated and supervised. With ultra-low rates, seignorage is not at stake, but CBs care that banks are not destabilized by shadow private competitors. Geopolitical concerns may also play a role. Most digital big tech companies are not European—such as Facebook, whose Diem project still worries many in Europe. And the rise of similar companies in China and abroad may legitimize the recent US evolution towards issuing a digital dollar if its physical use were at risk.

Lastly, academics stress that a **CBDC has the potential to increase policy efficiency—even if this is minimized by authorities**. Two examples come to mind. The existence of banknotes, bearing zero interest, contributes to an effective lower bound for nominal interest rates. The latter is below zero, as seen in Europe since hoarding large and secured amounts of cash would be costly; but not that low (-75bp for key rates tested hitherto). A digital cash that bears a negative interest rate is conceivable even if it would create specific problems. Another theoretical example would be a fiscal stimulus to support consumption subsidized via digital cash which could elapse after a short period.

2.2. Improving Payments and Financial Inclusion in an Increasingly Digitized World

Better payments and more financial inclusion, or digitization, are quoted among the main rationale for shifting towards a retail CBDC. This is the expectation of the 2020 ECB report and the outcome of regular surveys by the Bank for International Settlements (BIS) (see Figure 2).

Figure 2: Drivers for Issuing a CBDC: Average Importance



Source: BIS working paper by Auer & al.

Making payment systems more robust, safe, and efficient, including in cross-border transactions, matters especially for EMEs but also for advanced economies (AEs), like the US or the UK. In most euro member states, this seems less of a problem given progress already made or planned. Yet, Visa and Mastercard are being used within Europe even if they are foreign payment systems. The “European Payment Initiative” has recently been launched as a future substitute, in the same way as France domestically developed a national system “Carte Bleue.” Beyond efficiency, sovereignty and independence may again play a role in promoting better means of payment.

(...)

(...) Central Bank Digital Currency

The Federal Reserve is considering how a CBDC might fit into the U.S. money and payments landscape. A crucial test for a potential CBDC is whether it would prove superior to other methods that might address issues of concern outlined in this paper.

As noted above, for the purposes of this discussion paper, CBDC is defined as a digital liability of the Federal Reserve that is widely available to the general public.¹⁹ Today, Federal Reserve notes (i.e., physical currency) are the only type of central bank money available to the general public. Like existing forms of commercial bank money and nonbank money, a CBDC would enable the general public to make digital payments. As a liability of the Federal Reserve, however, a CBDC would not require mechanisms like deposit insurance to maintain public confidence, nor would a CBDC depend on backing by an underlying asset pool to maintain its value. A CBDC would be the safest digital asset available to the general public, with no associated credit or liquidity risk.

The Federal Reserve will continue to explore a wide range of design options for a CBDC. While no decisions have been made on whether to pursue a CBDC, analysis to date suggests that a potential U.S. CBDC, if one were created, would best serve the needs of the United States by being privacy-protected, intermediated, widely transferable, and identity-verified.

Privacy-protected: Protecting consumer privacy is critical. Any CBDC would need to strike an appropriate balance, however, between safeguarding the privacy rights of consumers and affording the transparency necessary to deter criminal activity.

Intermediated: The Federal Reserve Act does not authorize direct Federal Reserve accounts for individuals, and such accounts would represent a significant expansion of the Federal Reserve's role in the financial system and the economy. Under an intermediated model, the private sector would offer accounts or digital wallets to facilitate the management of CBDC holdings and payments. Potential intermediaries could include commercial banks and regulated nonbank financial service providers, and would operate in an open market for CBDC services. Although commercial banks and nonbanks would offer services to individuals to manage their CBDC holdings and pay-

¹⁹ Narrower-purpose CBDCs could also be developed, such as one designed primarily for large-value institutional payments and not widely available to the public. In this paper, the term "general purpose" includes such potential uses for a CBDC but is not limited to it. The Board welcomes comments that may address whether there is a potential more limited role for a CBDC for such uses. CBDC is formally and broadly defined as a type of digital money issued by the central bank, denominated in the same way as its currency, that is in some way different from traditional reserve bank balances or settlement accounts. See Committee on Payments and Market Infrastructures, *Central Bank Digital Currencies* (Basel: BIS, March 2018), <https://www.bis.org/cpmi/publ/d174.pdf>; Bank for International Settlements, *Central Bank Digital Currencies: Foundational Principles and Core Features* (Basel: BIS, October 2020), <https://www.bis.org/publ/othp33.pdf>.

ments, the CBDC itself would be a liability of the Federal Reserve. An intermediated model would facilitate the use of the private sector's existing privacy and identity-management frameworks; leverage the private sector's ability to innovate; and reduce the prospects for destabilizing disruptions to the well-functioning U.S. financial system.

Transferable: For a CBDC to serve as a widely accessible means of payment, it would need to be readily transferable between customers of different intermediaries. The ability to transfer value seamlessly between different intermediaries makes the payment system more efficient by allowing money to move freely throughout the economy.

Identity-verified: Financial institutions in the United States are subject to robust rules that are designed to combat money laundering and the financing of terrorism. A CBDC would need to be designed to comply with these rules. In practice, this would mean that a CBDC intermediary would need to verify the identity of a person accessing CBDC, just as banks and other financial institutions currently verify the identities of their customers.²⁰

Uses and Functions of a CBDC

CBDC transactions would need to be final and completed in real time, allowing users to make payments to one another using a risk-free asset. Individuals, businesses, and governments could potentially use a CBDC to make basic purchases of goods and services or pay bills, and governments could use a CBDC to collect taxes or make benefit payments directly to citizens. Additionally, a CBDC could potentially be programmed to, for example, deliver payments at certain times.

Potential Benefits of a CBDC

A CBDC could potentially serve as a new foundation for the payment system and a bridge between different payment services, both legacy and new. It could also maintain the centrality of safe and trusted central bank money in a rapidly digitizing economy.

Safely Meet Future Needs and Demands for Payment Services

A U.S. CBDC would offer the general public broad access to digital money that is free from credit risk and liquidity risk. As such, it could provide a safe foundation for private-sector innovations to meet current and future needs and demands for payment services. All options for private digital money, including stablecoins and other cryptocurrencies, require mechanisms to reduce liquidity risk and credit risk. But all these mechanisms are imperfect. In our rapidly digitizing economy, the

²⁰ In this regard, a CBDC would differ materially from cash, which enables anonymous transactions. While central banks are unable to fully prevent cash from being used for illicit purposes, a CBDC could potentially be used at much greater scale and velocity than cash, so compliance with laws designed to combat money laundering and funding terrorism is particularly important for CBDC.

proliferation of private digital money could present risks to both individual users and the financial system as a whole. A U.S. CBDC could mitigate some of these risks while supporting private-sector innovation.

A CBDC might also help to level the playing field in payment innovation for private-sector firms of all sizes. For some smaller firms, the costs and risks of issuing a safe and robust form of private money may be prohibitive. A CBDC could overcome this barrier and allow private-sector innovators to focus on new access services, distribution methods, and related service offerings.

Finally, a CBDC might generate new capabilities to meet the evolving speed and efficiency requirements of the digital economy. As noted above, for example, a CBDC could potentially be programmed to deliver payments at certain times. Additionally, a CBDC could potentially be used to carry out micropayments—financial transactions that usually occur online and involve very small sums of money—which traditional payment systems are not necessarily designed to facilitate.

Improvements to Cross-Border Payments

CBDC has the potential to streamline cross-border payments by using new technologies, introducing simplified distribution channels, and creating additional opportunities for cross-jurisdictional collaboration and interoperability. Realizing these potential improvements would require significant international coordination to address issues such as common standards and infrastructure, the types of intermediaries that would be able to access any new infrastructure, legal frameworks, preventing illicit transactions, and the cost and timing of implementation.

Support the Dollar's International Role

Another potential benefit of a U.S.-issued CBDC could be to preserve the dominant international role of the U.S. dollar. The dollar is the world's most widely used currency for payments and investments; it also serves as the world's reserve currency. The dollar's international role benefits the United States by, among other things, lowering transaction and borrowing costs for U.S. households, businesses, and government. The dollar's international role also allows the United States to influence standards for the global monetary system.

Today, the dollar is widely used across the globe because of the depth and liquidity of U.S. financial markets, the size and openness of the U.S. economy, and international trust in U.S. institutions and rule of law. It is important, however, to consider the implications of a potential future state in which many foreign countries and currency unions may have introduced CBDCs. Some have suggested that, if these new CBDCs were more attractive than existing forms of the U.S. dollar, global use of the dollar could decrease—and a U.S. CBDC might help preserve the international role of the dollar.

Financial Inclusion

Promoting financial inclusion—particularly for economically vulnerable households and communities—is a high priority for the Federal Reserve. Private-sector electronic transactions accounts facilitate access to digital payments; enable rapid and cost-effective payment of taxes; enable rapid and cost-effective delivery of wages, tax refunds, and other federal payments; provide a secure way for people to save; and promote access to credit.

Some have suggested that a CBDC could reduce common barriers to financial inclusion and could lower transaction costs, which could be particularly helpful for lower-income households. Further study would be helpful to assess the potential for CBDC to expand financial inclusion, including cases targeted to underserved and lower income households.²¹

Extend Public Access to Safe Central Bank Money

Cash is currently the only central bank money that is available to the general public, and it remains an important and popular means of payment. According to a 2020 survey, U.S. consumers used cash for 19 percent of total transactions (6 percent by value).²² The Federal Reserve is committed to ensuring the continued safety and availability of cash and is considering a CBDC as a means to expand safe payment options, not to reduce or replace them.

In some jurisdictions, however, digital payments have rapidly supplanted cash. While cash use in the United States fell from 40 percent of transactions in 2012 (12 percent by value) to 19 percent in 2020, other countries have seen more rapid declines.²³ In Sweden, for example, the proportion of cash payments fell from 33 percent to less than 10 percent over the same period.²⁴ In China, 50 percent of point-of-sale (POS) payments are made with a mobile wallet or app, while cash accounts for just 13 percent of POS payments.²⁵ If these trends were to emerge in the United States, consumers might want the option of digitized central bank money that, like cash, would have no credit or liquidity risk attached to it.²⁶

²¹ For example, there is an initiative at the Federal Reserve Bank of Cleveland to explore the prospects for CBDC to increase financial inclusion. The initiative will identify CBDC design features and delivery approaches focused on expanding access to individuals who do not currently use traditional financial services.

²² Kelsey Coyle, Laura Kim, and Shaun O'Brien, *2021 Findings from the Diary of Consumer Payment Choice* (San Francisco: Federal Reserve Bank of San Francisco, May 2021), <https://www.frbsf.org/cash/publications/fed-notes/2021/may/2021-findings-from-the-diary-of-consumer-payment-choice/>.

²³ Claire Greene, Scott Schuh, and Joanna Stavins, *The 2012 Diary of Consumer Payment Choice* (Atlanta: Federal Reserve Bank of Atlanta, 2018), <https://www.atlantafed.org/banking-and-payments/consumer-payments/research-data-reports/2018/the-2012-diary-of-consumer-payment-choice.aspx?panel=2>. See also Kelsey Coyle, Laura Kim, Shaun O'Brien, *2021 Findings from the Diary of Consumer Payment Choice* (San Francisco: Federal Reserve Bank of San Francisco, May 2021), <https://www.frbsf.org/cash/publications/fed-notes/2021/may/2021-findings-from-the-diary-of-consumer-payment-choice/>.

²⁴ This decrease was also concurrent with Sweden's 2010 announcement and later execution of redesign and replacement of its banknotes, which rendered old notes invalid. Riksbank, *Payments in Sweden 2020* (Stockholm: Riksbank, October 2020), <https://www.riksbank.se/en-gb/payments-cash/payments-in-sweden/payments-in-sweden-2020/>.

²⁵ Worldpay, *The Global Payments Report 2021*, <https://worldpay.globalpaymentsreport.com/en/>.

²⁶ Historically, physical cash has been the most frequently used instrument for payments under \$25. See Kelsey Coyle, Laura Kim, Shaun O'Brien, *2021 Findings from the Diary of Consumer Payment Choice* (San Francisco: Federal Reserve

(...)

Cryptos et paiements numériques : comment les banques centrales repensent la monnaie

Face à l'essor des cryptoactifs et à la dématérialisation des paiements, les banques centrales mettent en œuvre des stratégies exploratoires pour repenser le régime monétaire. La Banque centrale européenne, elle, devrait déployer l'euro numérique d'ici à 2029.

La numérisation des paiements et l'essor des cryptoactifs poussent les banques centrales à réexaminer, pour la première fois depuis des décennies, certaines briques du régime monétaire. Une nouvelle impulsion amplifiée par le virage de l'administration américaine en faveur des cryptos et la décision récente d'encadrer les stablecoins et de créer une réserve stratégique Bitcoin pour diversifier ses actifs.

« Cette inflexion américaine fait l'effet d'un électrochoc et incite les acteurs européens, jusqu'ici prudents, à accélérer pour ne pas rester en marge. Les deux formes traditionnelles de la monnaie, fiduciaire et scripturale, ne répondront pas aux nouveaux besoins de l'Internet et des agents IA », analyse Julien Maldonato, associé conseil industrie financière du cabinet Deloitte.

Soutenir la souveraineté européenne

En réaction à ces évolutions, la Banque centrale européenne (BCE) envisage un nouveau modèle monétaire, hybride et numérique, apte à intégrer les innovations tout en préservant la stabilité et la souveraineté financière. « Ces innovations technologiques n'ont pas vocation à remettre en cause le rôle de la monnaie centrale, qui ne peut pas faire l'objet de défaut. Il faut offrir une forme digitale et transposer cette monnaie vers la sphère tokenisée », assure Emmanuelle Assouan, directrice générale de la stabilité financière et des opérations de la Banque de France.

La BCE envisage d'introduire d'ici à 2029 l'euro numérique, une nouvelle forme de monnaie de détail qui serait l'équivalent numérique du billet. Elle permettrait au grand public d'envoyer et de recevoir des paiements partout en zone euro, à proximité ou à distance, en monnaie centrale.

Une MNBC (monnaie numérique de banque centrale) de détail pourrait aussi renforcer l'autonomie stratégique et l'efficacité économique du continent européen, et réduire sa dépendance à des acteurs américains, Visa et Mastercard notamment, qui dominent le marché des paiements digitaux.

Créance directe sur la Banque centrale

« L'euro numérique serait une créance directe sur la Banque centrale, ce qui garantit une monnaie uniforme et stable, à l'image des billets en circulation aujourd'hui. Cette unicité renforce la confiance entre les acteurs économiques -les banques, les ménages, les entreprises- et offre à chacun la certitude d'utiliser le même euro numérique, quelle que soit sa banque », détaille Emmanuelle Assouan. Les banques sont toutefois vent debout contre ce projet, qu'elles estiment inutile et cher, tout en y voyant comme une forme de concurrence.

La Banque de France mène, par ailleurs, depuis 2020 des expérimentations sur l'utilisation d'une version dématérialisée de la MNBC interbancaire, qui serait employée pour les transactions entre grandes institutions financières. Une démarche qui permettrait aux acteurs financiers d'acheter ou d'échanger des titres et des actifs contre de la monnaie centrale tokenisée. « Nous avons pour ambition d'utiliser la blockchain pour faire circuler les titres financiers », commente Emmanuelle Assouan. Le projet entrera dans sa première phase de test au troisième trimestre 2026.

Mallory Lalanne